

Rencontre romande sur la Formation CFC AID : Procès-verbal de la séance

Introduction JF Cosandier, président de la Commission de formation professionnelle AID de Suisse romande précise que cette séance a été organisée à la demande de la dite Commission.

Il ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée, aux maîtres d'apprentissage, à Mmes Betschart et Hug de la Délégation suisse I&D. Il excuse M. H. Staub, président de la Délégation I&D.

Il informe, en outre, qu'une liste des présences est mise en circulation durant la séance, et que celle-ci sera enregistrée pour la prise du PV.

Pour rappel, JF Cosandier présente brièvement un organigramme, sorte de who's who de la formation professionnelle (cf. feuille annexe)

L'ordre du jour est présenté et approuvé.

**Financement des
cours
interentreprises****Explications de la Délégation**

Présentation par A. Hug et rappel de certains faits :

- Précision sur le fait que les CIE (Cours interentreprises) sont obligatoires et représentent un des trois lieux de formation pour les apprentis avec l'entreprise et les cours dispensés à l'Ecole professionnelle
- Démission à la fin de l'année de Sarah Ruch, différents changements au sein de la Délégation
- Pas d'engagement pour le moment d'un autre délégué
- Il a été fait appel à une entreprise pour la prise en charge de l'administration : c'est l'entreprise Sieri à Berne qui est chargée de la partie gestion pour la Délégation. Une information officielle suivra sur Swiss-lib
- Les cours interentreprises sont obligatoires : concernant les frais journaliers de ces cours, la moyenne suisse est de fr. 250.-/jour
- Un budget de base n'a pas été fait : le budget actuel a été calculé sur la base de l'ancien
- La Délégation a, à ce jour, un déficit de fr. 90'000.-, couvert par une avance de trésorerie par l'AAS et la BIS (cf. annexe, «Présentation des comptes de la Délégation»)
- Ceci a donc engendré une nouvelle facturation des frais pour les entreprises formatrices
- La Délégation a bien pris en compte les réflexions des entreprises, et est consciente des difficultés que cela engendre, mais elle ne peut pas faire autrement
- Suivant le nouveau calcul, les frais se monteraient à
 - o fr. 240.- +
 - o fr. 25.50 pour le fonctionnement de la Délégation
 - o fr. 40.20 pour les frais d'assainissement
 - o Soit un total de **fr. 305.70** par jour et par apprenti

Pour l'instant, la Délégation ne peut pas compter sur les subventions fédérales prévues à cet effet ; de ce fait, les cours sont facturés avant même qu'ils aient lieu, afin de couvrir le déficit de 2009/2010.

Elle s'occupe de demander les prestations du fonds de formation professionnelle du canton de Vaud ; les sommes obtenues seront créditées fin 2011 aux institutions qui y ont droit.

Pour les entreprises qui ont déjà payé la facture de décembre 2010, la différence avec le nouveau tarif sera créditée sur la prochaine facture.

Réactions de l'assemblée

- Ces explications sont très légères.
- Est-ce que la Délégation se rend compte que les institutions sont passablement

- ennuyées par rapport à leurs autorités ?
- Légalement, ce n'est pas en ordre
 - La facture de 2010 doit absolument être revue à la baisse
 - Les institutions ne doivent subir les conséquences des erreurs faites par la Délégation
 - Concernant les subventions, elles s'élèvent à fr. 30.-/jour de la part de la Confédération : un apport qui est différent suivant les cantons et le solde qui est à la charge des entreprises
 - Il est demandé à quand remontent les erreurs de calcul et proposition est faite afin de trouver un financement transitoire, ou qui du moins, permette de combler ce déficit, en attendant un équilibrage des comptes
 - La Délégation insiste sur le fait que sans le paiement des entreprises, l'organisation des cours est compromise
 - L'assemblée s'inquiète de la difficulté de certaines entreprises de pouvoir continuer à engager des apprentis
 - Une précision est faite concernant la Commission régionale des cours interentreprises : celle-ci est uniquement responsable de l'aspect pratique des cours
 - Les prix ne correspondent pas à la réalité : on perçoit clairement des différences entre cantons romands et alémaniques : coût de location des salles de cours, par exemple, etc.
 - Il n'y a aucun contrôle des comptes : le déficit est noyé dans les comptes de la BIS
 - L'assemblée demande à ce que des comptes précis et détaillés soient présentés.

Situation générale de la formation

JF Cosandier présente un état des effectifs des apprentis en formation à ce jour.

Apprentissage «raccourci» :

- C'est l'autorité cantonale où est engagé l'apprenti qui régit l'entrée directement en 2^{ème} année
- Cependant, il est déconseillé de le faire, en raison des cours interentreprises de 1^{ère} année à rattraper (12 jours) : avec ceux de 2^{ème} année + les cours professionnels, cela devient très lourd pour les entreprises (22 jours de CIE au total).

Genève : Présentation Mme Lehman (CEC Nicolas Bouvier)

- Il y a actuellement 12 personnes en 1^{ère} année (4 vaudois, 1 neuchâtelois, 7 genevois), et 12 personnes en 2^{ème} année
- Jours de cours :
 - o 1^{ère} année -> lundi toute la journée et mardi matin (1,5 j.)
 - o 2^{ème} année -> jeudi et vendredi (2 j.)
 - o 3^{ème} année -> mardi après-midi et mercredi toute la journée (1,5 j.)
- Les cours de culture générale sont thématiques et transdisciplinaires (histoire, art, littérature (aspect politique, juridique, économique, etc.), société, culture et patrimoine, etc.)
- Une séance d'information a lieu une fois par année pour les formateurs, puis sur demande
- La maturité professionnelle intégrée n'est pas possible pour le moment, car il n'y a pas assez d'effectif
- Il est souhaitable d'avoir un meilleur équilibre pour les cours interentreprises entre Genève et Lausanne.

Lausanne : Présentation M. Forestier (EPCL Lausanne)

- Jours de cours :
 - o 1^{ère} année -> lundi toute la journée (1 j.)
 - o 2^{ème} année -> mardi et mercredi (2 j.)
 - o 3^{ème} année -> jeudi toute la journée et vendredi matin (1,5 j.) : projet
- Malgré l'ordonnance fédérale, il n'y a pas de cours de sport (infrastructure manquante)
- Contrairement à Genève, il n'y a pas de séance d'information concernant les cours.

Commentaires :

- L'assemblée propose un lien entre les formateurs et les enseignants
- La question de la maturité intégrée est à nouveau soulevée
- En général, quelle est la pratique, concernant le fait d'accorder du temps pour le travail personnel. Il n'y a pas d'obligation légale : la pratique varie d'une entreprise à l'autre : entre 2 à 4 heures hebdomadaires sont accordées.

Cours interentreprises**Organisation, contenus, calendrier, évaluation**

14 cours sont gérés par la Commission régionale, composée de L. Gobat, P. Johner, L. Longchamp et M. Najem.

Cours de 2^{ème} année :

- Le cours 5, Relations aux usagers, est prêt. Il sera donné par Nathalie Matthey à Lausanne les 7, 17 et 21 mars, et par Florian Dufaux à Genève les 7, 22 et 28 mars prochain.
- Le cours 6, Gestion du conflit, aura lieu ½ jour à Genève et ½ jour à Lausanne : les dates sont encore à déterminer.

Cours de 3^{ème} année :

- A définir et à organiser

Cours d'archivistique :

- Ce cours doit être revu : il manque d'exercices pratiques

Cours de catalogage :

- Il est difficile de trouver des salles pour les cours de catalogage : question des coûts de location

Pour les autres cours, cela s'est très bien passé.

**Examens finaux
2011
(ancien système)**

Examens écrits : 30-31 mai 2011
Examens oraux : 1^{er} au 16 juin 2011
Examens pratiques : 17 au 30 juin 2011.

Les élèves qui échoueraient aux examens pourront se représenter selon les conditions de l'ancien règlement.

**Nouveaux
examens 2012**

Programme :
- 40% pratique
- 20% connaissances professionnelles
- 20% cours interentreprises (moyenne des 3 ans)
- 20% culture générale et notes d'expérience

Examens pratiques :

Ils devront se faire dans l'entreprise formatrice ou dans un lieu adéquat.
Il y aura certainement de nouveaux experts : une formation est prévue.

Diffusion :

Ensemble des personnes présentes à la séance du 3 février 2011

Document rédigé
par:

Anne-Marie Pittet et Marie-Sophie Gauye